## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU JEUDI 2 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gouges (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

<u>PRESENTS</u>: MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile.

ABSENTS: MEUTELET Francine, VERDEL Véronique, ZWERENZ Marek

<u>POUVOIRS</u>: SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph, TARET Marie-José pouvoir à GUILLOUD Florence,

## QUORUM: 7

Secrétaire de séance : Sophie COQUET, Directrice du CCAS

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des administrateurs, constate le quorum, vérifie la liste d'émargement, les présents, les absents.

## Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022
- Compte rendu des décisions et des délibérations de la Commission Permanente prises par le Président ou la Vice-Présidente
- Projets de délibération
- Débat D'orientation Budgétaire
- Recherche de subventions pour mener à bien les actions portées par le CCAS pour les années 2023-2024
- Balance Ton Plat
- Modification de la délibération 2016-30 relative à la formation 1<sup>er</sup> secours pour les élèves de CM1 - changement de nom
- Abrogation des délibérations 2018-26, 2017-29 et 2018-37
- Rapports de présentation
- Bilan sur le dispositif RSA
- Contrat Local de Santé
- Questions et informations diverses

Arrivée de Madame VERDEL Véronique à dix-huit heures et huit minutes. Nombre d'administrateurs présents : 9 – Nombre de votants : 11

# <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2022</u>

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le procèsverbal du Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2022. Comme aucune remarque n'est exprimée, celui-ci est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur ZWERENZ Marek à dix-huit heures et dix minutes. Nombre d'administrateurs présents : 10 – Nombre de votants : 12

## 2023-06 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT OU LA VICE-PRÉSIDENTE SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES R.123.21 ET 22 DU CODE DE L'AIDE SOCIALE ET DES FAMILLES ET D'UNE DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AOÛT 2020

Rapporteur : Monsieur le Président,

## <u>DÉCISION N° D.2022-07 : AIDE ALIMENTAIRE EN URGENCE</u>

Attribution des aides suivantes en date du 30 décembre 2022 :

4 aides alimentaires sous forme de tickets services, pour un montant global de 384,00 euros, ont été accordées.

Les crédits étaient inscrits au budget 2022.

# <u>DÉCISION N° D.2023-01 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE</u>

Cette convention concerne l'accompagnement social des personnes dans le domaine du RSA. Le Département de l'Isère s'est engagé à financer cet accompagnement pour l'année 2023 à hauteur de 7500 euros.

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

## DÉCISION N°2023-02 AUTORISATION DE TRANSFERTS DE CREDITS

Autorisation des transferts de crédits suivants :

objet/libellé	section	dépenses	chapitr e	natur e	fonctio n
Concessions et droits similaires	Investissement	+1000 €	20	2051	020
Autres immobilisations corporelles	Investissement	-1000 €	21	2188	020

Ces transferts de crédits ont été effectués afin de couvrir la totalité des dépenses pour le logiciel Millésime.

2023-07 COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES R.123.21 ET 22 DU CODE DE L'AIDE SOCIALE ET DES FAMILLES ET D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AOÛT 2020

Rapporteur Madame la Vice-Présidente.

## DÉLIBÉRATION 2022-50 : Commission permanente du 22 novembre 2022 :

- 4 situations sociales traitées
- 2 aides alimentaires pour un montant global de 384,00 euros
- 3 secours financiers pour un montant global de 352,20 euros

## DÉLIBÉRATION 2022-60 : Commission permanente du 6 décembre 2022 :

- 4 situations sociales traitées
- 2 aides alimentaires pour un montant global de 288,00 euros
- 3 secours financiers pour un montant global de 496,28 euros

## DÉLIBÉRATION 2022-61 : Commission permanente du 20 décembre 2022 :

- 5 situations sociales traitées
- 4 aides alimentaires pour un montant global de 624,00 euros
- 3 secours financiers pour un montant global de 692,10 euros

## DÉLIBÉRATION 2023-01 : Commission permanente du 3 janvier 2023 :

- 1 situation sociale traitée
- 1 aide alimentaire pour un montant global de 192,00 euros

## DÉLIBÉRATION 2023-02 : Commission permanente du 17 janvier 2023 :

- 3 situations sociales traitées
- 1 aide alimentaire pour un montant global de 192,00 euros
- 2 secours financiers pour un montant global de 750,00 euros

## DÉLIBÉRATION 2023-03 : Commission permanente du 31 janvier 2023 :

- 5 situations sociales traitées
- 3 aides alimentaires pour un montant global de 768.00 euros
- 2 secours financiers pour un montant global de 500,00 euros
- 1 refus pour un secours financier

## DÉLIBÉRATION 2023-04 : Commission permanente du 14 février 2023 :

- 5 situations sociales traitées
- 4 aides alimentaires pour un montant global de 624,00 euros
- 1 refus pour un secours financier

Madame SERANNO prend la parole concernant l'évolution du nombre de demande d'aides facultatives lors de la Commission permanente. Elle constate une baisse, informe que les familles se dirigent désormais vers le Département et qu'aucun problème n'a été constaté.

## 2023-08 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration du budget primitif est précédée, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales).

La tenue de ce débat est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissement publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur du CCAS de L'Isle D'Abeau adopté le 29 septembre 2022 qui précise en l'espèce dans son article 18 :

« Dans la période de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, un débat a lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat n'est pas soumis au vote de l'assemblée. Cependant, une délibération du Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat ».

Monsieur le Président informe que 216 logements sont actuellement en rénovations thermiques sur la commune et que l'objectif pour 2026 est la fin de la rénovation du parc social.

Il signale que l'un des sujets à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 2 mars 2023 est le manque de logements. Malheureusement, le nombre de travailleurs pauvres est en hausse, certains usagers travaillent en journée et par manque de logement dorment dans leur voiture.

Monsieur ZWERENZ prend la parole concernant le niveau d'inflation de l'alimentation, il est très inquiétant et indique que le nombre de bénéficiaires de la CMU (Complémentaire santé solidaire) est en hausse dans le Nord Isère. On compte aujourd'hui 22% de bénéficiaires contre 3% en 2021.

Monsieur JOURDAN, bénévole aux restaurants du cœur, constate que de moins en moins de dons sont fait par les grandes distributions.

Stéphanie KALI prend la parole concernant le lieu d'accueil Maison Bienvenue. Elle informe que l'action ne s'arrête pas, elle se déroulera à la Maison des Habitants à partir du mois d'avril et que l'agent en charge de cette action passera sur un contrat à mi-temps.

Madame VERDEL s'interroge sur le rôle du CCAS auprès des personnes qui travaillent mais ne trouvent pas de logement. Sophie COQUET répond que le CCAS n'est pas propriétaire de logements et les personnes sont orientées vers la fondation BOISSEL.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De faire l'analyse des temps forts ayant marqué l'année précédente, que ce soit en terme d'évolution, des ressources humaines affectées au CCAS,
- De discuter sur les perspectives de l'année civile et des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS.
- De s'exprimer sur sa stratégie financière

Le Président propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le débat d'orientation budgétaire 2023 tel que présenté dans le rapport joint en annexe.

# 2023-09 RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR MENER A BIEN LES ACTIONS PORTÉES PAR LE CCAS POUR LES ANNÉES 2023-2024

Rapporteur Monsieur le Président,

Monsieur le Président rappelle l'article R.123-25 du Code de l'Aide Sociale et des Familles précisant notamment les versements effectués par tout organisme ou collectivité au titre de leur participation financière aux services gérés par le CCAS.

Pour faciliter le fonctionnement de l'administration, le Conseil d'Administration autorise le Président à entreprendre toutes les démarches favorisant la recherche de subventions pour des projets validés par le Conseil d'Administration.

Pour les années 2023 et 2024, le CCAS envisage de rechercher des subventions, de répondre à des appels à projet, auprès de tous financeurs confondus et notamment de :

- L'ensemble des financeurs dans le cadre de la programmation du contrat de ville.
- ♦ L'Etat et la Préfecture de l'Isère
- ♦ Le Département de l'Isère
- ◆ La Région Auvergne Rhône Alpes
- ♦ L'Agence Régionale de Santé
- ♦ La CAF de l'Isère
- ◆ La CPAM et la MSA
- ♦ La CARSAT
- Les différentes fondations et associations

Compte tenu de ces éléments, il demandé au Conseil d'Administration de :

- Valider le présent rapport
- Autoriser le Président, ou en cas d'empêchement la Vice-Présidente, à signer toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.

## 2023-10 BALANCE TON PLAT

Rapporteur Monsieur le Président,

Le service promotion de la santé et inclusion du C.C.A.S. de L'ISLE D'ABEAU souhaite impulser une dynamique nouvelle dans la mise en œuvre d'actions rentrant dans son périmètre. Ainsi, afin de cibler au mieux les besoins de la population, un diagnostic santé a été réalisé à l'échelle communale. Cet outil, indispensable dans le cadre de la mise en place du contrat local de santé, est également un outil majeur sur lequel le service doit s'appuyer pour le développement d'actions nouvelles.

Le diagnostic santé a mis en exergue des problématiques liées aux troubles alimentaires chez les jeunes (obésité, mal nutrition etc.). Le CCAS souhaite donc développer un parcours prévention santé nutrition à destination du jeune public intitulé « Balance ton plat! ».

Un prestataire sera en charge d'animer ces ateliers et fera appel, selon les ateliers à différents professionnels tels que :

- Un diététicien
- Un chef cuisinier
- Un dessinateur, illustrateur
- Des artisans et producteurs locaux

Les ateliers se décomposeront en deux cycles d'actions, le premier avec un illustrateur s'intitulera, « Dessine-moi un bon plat » et permettra aux enfants de réaliser un livre de recettes. Pour le second cycle, en rapport avec les saisons, il sera organisé un atelier par trimestre. Les enfants cuisineront des produits de saison.

Les ateliers seront limités à 15 enfants.

Pour chaque cycle d'action, quatre séances d'animation sont prévues, elles dureront en moyenne 2h30. Les derniers ateliers de chaque cycle sont prévus pour des repas festifs. Les enfants pourront inviter leurs parents dans la limite des capacités d'accueil de la salle. Les ateliers se dérouleront en salle Van Gogh.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Sensibiliser aux aliments de saison et locaux pour varier son alimentation
- Faire le lien entre alimentation et activité physique
- Valoriser la transmission des savoirs et l'échange entre les générations, par le biais de la cuisine
- Mobiliser ses sens pour apprendre à manger en pleine conscience.
- Sensibiliser notamment par le diététicien sur les produits transformés et la lecture d'étiquette
- Limiter le gaspillage et bien consommer les aliments.

Un dossier de financement a ainsi été déposé afin d'obtenir des crédits de la cité éducative qui conditionnera le déploiement du projet dans sa totalité (22 696 euros).

Une communication sera faite sur les différents supports de la commune. Les enfants pourront s'inscrire auprès du service Santé et Inclusion, porteur de projet.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Autoriser l'organisation des ateliers « Balance ton plat », sous réserve d'obtention des financements sollicités dans le cadre de la cité éducative
- Autoriser la communication des actions à travers les différents supports dont dispose la commune
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer les contrats de prestation de services et de partenariat ainsi que les avenants et toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

# Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.

Madame VERDEL trouve cette action très intéressante et constate régulièrement en faisant ses courses que la consommation des familles est préoccupante tant pour leur santé que pour leur portefeuille (plats surgelés, produits transformés...). Elle ajoute qu'il y a un côté éducatif à apporter

aux familles dans leur façon de s'alimenter, en touchant les enfants on sensibilisera peut-être les parents avec cette action.

Madame COMTE prend également la parole et informe que la pharmacie du Bourg propose des ateliers avec un diététicien afin de sensibiliser les usagers sur leur consommation et leur apporter des outils pour mieux manger.

# 2023-11 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2016-30 RELATIVE A LA FORMATION 1<sup>ER</sup> SECOURS POUR LES ELEVES DE CM1 - CHANGEMENT DE NOM

Rapporteur Monsieur le Président,

Par délibération n°2016-30 du 11 juillet 2016 le Conseil d'Administration approuvait le principe général de cette action.

Le service promotion de la santé et inclusion du C.C.A.S. de L'ISLE D'ABEAU souhaite impulser une dynamique nouvelle dans la mise en œuvre d'actions rentrant dans son périmètre.

Ainsi, afin de sensibiliser la jeunesse à la notion d'engagement, le CCAS a acté en 2022 la reprise des ateliers 1 ers secours à destination du jeune public. Cette action, qui existait déjà sur la commune et qui se déroulait annuellement, n'a plus pu être organisée depuis la COVID.

Cette formation change aujourd'hui de nom et s'intitulera désormais « Sauv'tâge : initiation aux premiers secours pour apprendre à sauver une vie dès le plus jeune âge ».

Les modalités de mise en œuvre de l'action demeurent inchangées. D'une durée de 3 heures, elle est destinée à l'ensemble des élèves de CM1 de la commune de L'Isle D'Abeau et vise à :

- Sensibiliser à la prise en charge d'une personne en situation d'urgence
- Adopter et connaître les bons réflexes/ gestes

Un dossier de financement a été déposé afin d'obtenir des crédits de la cité éducative pour le déploiement du projet. A défaut d'obtention des crédits, l'action serait financée grâce à l'enveloppe du CCAS.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Autoriser l'organisation des ateliers « Sauv'tâge: initiation aux premiers secours pour apprendre à sauver une vie dès le plus jeune âge »
- Autoriser la communication des actions à travers les différents supports dont dispose la commune
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer les contrats de prestation de services et de partenariat ainsi que les avenants et toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.

Monsieur le Président prend la parole et précise qu'il est important de sensibiliser dès le plus jeune âge sur les problèmes d'hygiène buccodentaire et d'autant plus au vu du manque de professionnel de santé.

## **2023-12 ABROGATIONS DES DÉLIBÉRATIONS 2017-29 2018-26 ET 2018-37**

Rapporteur: Madame la Vice-Présidente

Par délibération n° 2017-29, du 5 juillet 2017, le Conseil d'Administration approuvait la mise en œuvre d'un jardin en pied d'immeubles à la dentellière. De même, par délibération n° 2018-26, du 17 septembre 2018, le Conseil d'Administration s'était positionné sur un partenariat avec le bailleur Pluralis dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) en faveur des bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires. Enfin, par délibération n° 2018-37, 5 du décembre 2018, il validait l'action jardin en pied d'immeubles » (J.P.I)

Ces délibérations avaient pour objectifs de :

- Favoriser la convivialité et le Vivre ensemble
- Faire émerger l'appropriation de l'espace par les habitants
- Agir pour que « le cadre de vie devienne lieu de vie »
- Travailler l'entretien des espaces privatifs avec la participation des habitants
- Améliorer les espaces extérieurs collectifs,
- Réduire le sentiment d'insécurité.

Ces actions se sont essoufflées et terminées définitivement en 2020.

D'autre part, les délibérations 2017-29, 2018-26 et 2018-37 autorisaient Monsieur le Président à signer des contrats de prestations et les pièces administratives, techniques et financières relevant de ces actions.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Abroger la délibération 2017-29 en date du 5 juillet 2017.
- Abroger la délibération 2018-26 en date du 17 septembre 2018
- Abroger la délibération 2018-37 en date du 5 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'abroger les délibérations du Conseil d'Administration n° 2017-29, 2018-26 et 2018-37.

Monsieur PISCITELLO trouve ces actions particulièrement intéressantes et souhaiterais proposer aux habitants, avec son association (Les Hauts de Saint Germains), ce genre d'activités.

## RAPPORTS DE PRESENTATION

## Bilan RSA

Sur l'année 2022, c'est 78 personnes suivies en référence de parcours, soit une équivalence par rapport à l'année précédente.

Il est considéré comme « suivis RSA » les personnes pour qui le CCAS a été nommé **référent de parcours** par le service Insertion du Département.

Ce sont donc les allocataires pour qui le CCAS n'a pas forcément instruit la demande de RSA mais avec qui nous signons les **Contrats d'Engagements Réciproques** (CER).

Madame Coquet informe que le CCAS de l'Isle d'Abeau fait le choix d'accompagner les usagers en lien avec le Département, une convention formalise le partenariat avec le Département.

## Contrat Local de Santé

Madame SERANNO prend la parole et informe que la Directrice de Carrefour lui a confirmé qu'un cabinet dentaire avec cinq professionnels s'installera dans la galerie marchande de carrefour fin d'année 2023, et qu'il est envisagé de proposer la même prestation avec des ophtalmologues. Le but étant de répondre aux besoins des usagers.

Monsieur PISCITELLO : il est compliqué de trouver des professionnels de santé proche, il faut se déplacer jusqu'à Lyon pour consulter des spécialistes.

Madame CHAZEAU déplore également le manque de dentiste qui prend en charge les personnes en situation de handicap et informe que l'hôpital mère-enfant ne prend plus en charge les enfants en situation de handicap.

Madame COMTE informe alors que le réseau Buccodentaire est une association nationale qui regroupe professionnels et personnes concernées, elle œuvre pour l'amélioration de la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie. C'est une association nationale fondée par des associations représentatives de personnes en situation de handicap et des professionnels de la santé orale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à dix-neuf heures et vingt-cinq minutes.

Le Président du CCAS,

CyriLMARION

CS 45006

38031 L'ISLE D'ABEAU Cedex

La secrétaire de séance,

Sophie COQUET

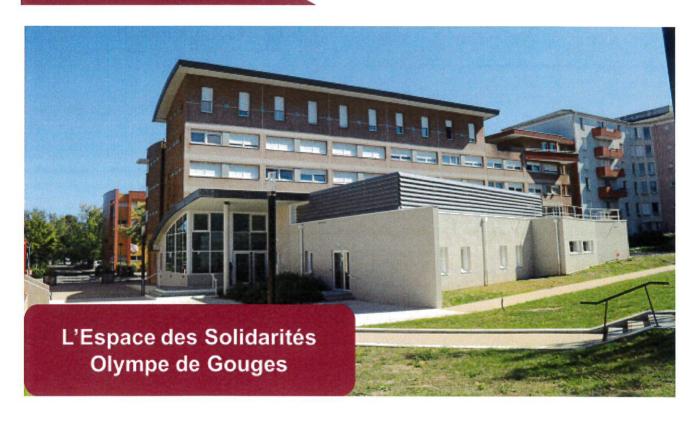
38931 L'ISLE D'ABEAU Cedex

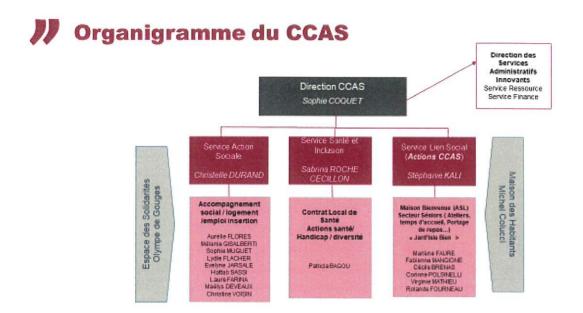
Annexe 1

## Débat d'Orientation Budgétaire

**Conseil d'Administration 02 Mars 2023** 







## Le centre communal d'action sociale

Le CCAS est localisé au cœur du quartier St Hubert dans les nouveaux locaux de l' Espace des Solidarités Olympe de Gouges, 6 rue du Triforium.



## Lieux annexes:

- Gendarmerie Nationale (ISG)
   Lieu d'accueil Maison Bienvenue
  - Maison des Habitants

## Horaires:

Lundi de 13h30/17h30 Mardi au Vendredi 8h30/12h et 13h30/17h30

## Environnement macro-économique La guerre en Ukraine

- Le 24 février 2022, la Russie décide d'envahir la région du Donbass en Ukraine, rappelant aux Européens que les guerres ne se déclenchent pas qu'en dehors du vieux continent. Depuis 2014, les tensions entre Moscou et Kiev n'ont fait qu'augmenter.
- Le Président Russe justifie l'invasion du Donbass en expliquant qu'il défend les Russes habitant sur le territoire ukrainien. Le Président Ukrainien, ZELENSKY, réussi à rallier l'Union Européenne à sa cause et parvient à résister face à la Russie. La guerre, dont beaucoup de personnes pensaient qu'elle allait être éclaire, dure maintenant depuis un an. Les conséquences indirectes de cette guerre ont souligné la dépendance de beaucoup de pays européens à l'Ukraine et à la Russie.
- Les exportations russes d'énergies fossiles ont fortement diminué, entrainant certains pays dans une situation énergétique précaire, notamment l'Allemagne qui dépend de Moscou pour son approvisionnement en gaz.

# La zone euro Une année marquée par la crise énergétique

- La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergies, ce qui, à court terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement couteuse.
- Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti.
- Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au trimestre 3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau pré pandémique.

# La zone euro Une année marquée par la crise énergétique

- Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE (Banque Centrale Européenne) a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75 PB en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50 PB en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2% -2,75%.
- Jusqu'ici la détérioration des capacités de financement en zone Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie.
- Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire.

# En France une croissance jusqu'ici résiliente

- Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé.
- Le PIB a augmenté de 2,5% en 2022. Cette évolution est moins élevée que celle prévue par le gouvernement (+2,7%).
- La croissance se limiterait à 1% en 2023 traduisant le ralentissement important de l'économie compte tenu des tensions géo politiques, du climat inflationniste et des marges de manœuvre budgétaires de plus en plus réduites compte tenu du déficit des administrations publiques, de la croissance de la dette et de la hausse des taux d'intérêts.

# **En France**Conclusion

- Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022 après 6,5 % en 2021.
- La dette publique devrait s'élever à 111,6 % du PIB selon la loi de finance 2023, soit une légère baisse par rapport à 2021 (112,9%).
- Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB.
- Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 % (dépenses publiques/richesses crées).

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne associée au ralentissement économique devraient peser sur les finances publiques.

## La commune et son CCAS

La commune se caractérise par :

- une démographie en hausse avec une population qui reste très jeune (le nombre des moins de 44 ans représente près de 70 %).
- un taux de pauvreté à 17%, contre 11,3 pour l'Isère
- de nombreuses situations d'isolements.
- des jeunes adultes rencontrant des difficultés financières,
- des personnes âgées plus dépendantes

Le CCAS anime une action générale de prévention dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il propose aussi un accompagnement social des publics fragilisés (personnes isolées, couples sans enfant mineur à charge, personnes âgées...).

L'ambition pour 2023 est de mailler nos actions entre les politiques publiques éducatives et sociales afin d'apporter de l'efficience dans l'action publique.

## **III** Les orientations pour 2023

- · Les axes prioritaires:
- > L'action sociale pour nos publics
- > Le logement
- L'insertion sociale et professionnelle
- La santé et l'inclusion
- > Le lien social
- La prévention (santé, violences....)

## Les objectifs pour 2023

## Pour l'action sociale:

- Animer des actions sociales innovantes en partenariat avec le Conseil départemental au sein de l'EDS
- Favoriser l'implantation de partenaires sociaux pour faciliter la prise en charge des problématiques
- Maitriser le logiciel Millésime afin de proposer une analyse plus fine de nos actions

## Pour la Promotion de la santé et de l'Inclusion:

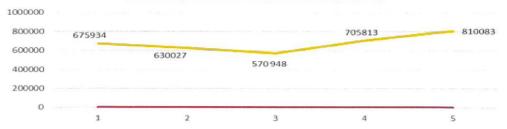
- Mise en œuvre du Contrat local de santé (Cotech et Copil)
- Reprise des actions de prévention santé au cœur de nos écoles
- Innover dans la mise en œuvre de nouveaux projets santé
- Etude et reprise de l'action santé mentale en transversalité avec les acteurs du territoire ( interne et externe)

## Pour le lien social:

- Maintien et amélioration de la prise en charge des plus isolés ( séniors/ adultes...)
- Proposer des actions collectives en adéquations avec le diagnostic social (ABS)
- Développement de l'animation sociale en intergénérationnel (MDH, Jard'Isle bien...)

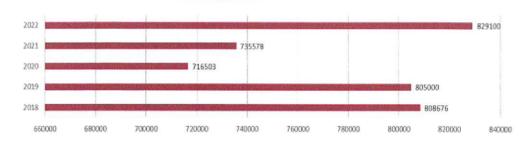
## **//** L'autonomie du CCAS

## Evolution du coût de la masse salariale

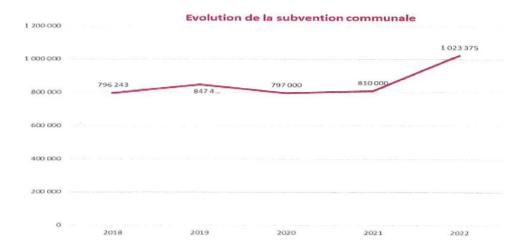


## "

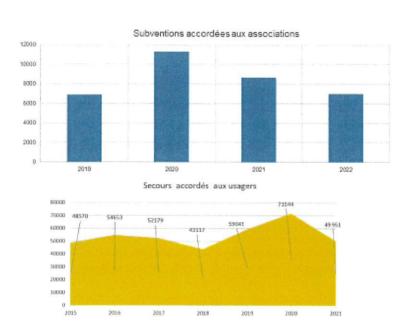
# Evolution des frais remboursés à la commune













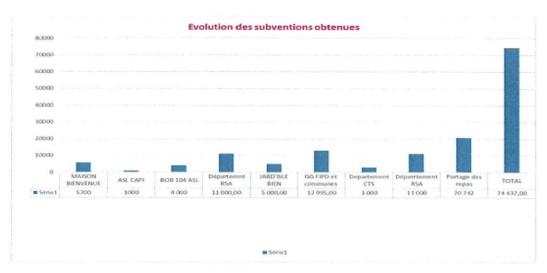
# Montants des secours accordés

	2020	2021	2022
Aides alimentaires accordées en CP	25 842	26 814	15 078
Aides alimentaires accordées en urgence	8 808	936	732
Secours financier accordés en CP	28 726	20 005	21 959
Secours financier accordés en urgence	7 899	1 436	484
Avance remboursable	269	760	2017
Aide au carburant	0	0	0
TOTAUX	71 544	49 951	40270
Montant moyen accordé par dossier	203,82	235,62	231,44

# **))** Évolution des secours

Nombre de dossier traités	2020	2021	2022
Nbre de dossiers examinés en CP	293	233	174
Nbre de dossiers ajournés	19	27	8
Nbre de dossiers refusés	6	13	20
Nbre d'aides alimentaires accordées en urgence	57	9	9
Nbre de secours financiers accordés en urgence	26	9	8
Nbre de demandes accordées	351	212	169

# Subventions / recettes



## III Indicateurs Trimestriels - 2022

		1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim	2022	2021	202
Accueil CCAS	Nombre de personnes/ accueil physique	832	836	542	1192	3402	3098	308
	Nombre de personnes / accueil téléphonique	1465	1408	815	1200	4888	5936	4654
Nombre de 1** demande  Nombre de renouvellement  Nombre de domiciliation en cours de validit	Nombre de 1 <sup>ao</sup> demande	32	13	14	19	78	82	58
	Nombre de renouvellement	12	8	- 11	15	46	31	31
	Nombre de domiciliation en cours de validité	95	90	79	81	97	74	69
	Nombre de demande sans suite	0	2	0	11	13	16	8
Polyvalence	Rendez-vous positionnés	396	400	331	426	1553	1725	129
	Entretiens réalisés	278	244	215	301	1038	1197	910
	Instructions / accompagnement social et budgétaire :	31	18	19	29	97	125	15
	Interventions / aides financières	50	41	25	45	161	179	16
	Interventions / hébergement	3	31	9	10	53	85	66
Logement	Nombre de ROV honoré	98	75	69	76	308	280	24
	Nombre de dossiers CML	15	17	16	13	61	66	65
	Nombre de procédures d'expulsion	9	15	12	19	54	60	
	Nombre octrois accordés	2	3	1	2	8	18	21



		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAUX 2022	TOTAUX 2021	TOTAU: 2020
	Nombre de pers différentes accueilles	35	33	25	31	122	116	110
Maison	Nombre moyen de pers par séance	9.3	12.9	12.7	10.5	34,9		
Bienvenue	Nombre de séances	40	23	33	35	131	98	85
	Nombre de nouvelles pers accueilles	11	3	0	4	18	13	8
	Nombre de pers différentes accueilles	17	14	25	20	75	48	68
Ateliers Socio	Nombre moyen de pers par séance	7	7.2	7.4	11.9	33,5		
linguistiques	Nombre de nouvelles pers accueilles	7	2	7	2	18	15	12
	Numbre de séances	22	11	30	15	78	60	32
	Nombre de pers diff accueilles (+groupes)	271	1571	511	891	3244	1355	444
Jard'isle Bien	Nombre moyen de pers par séance	14	9	9,6	26			
	Nombre de nouvelles pers accueilles	15	6	379	301	701	245	40
	Nombre de séances	42	43	40	34	159	152	85
	Nombre de situations	53	49	31	45	178	142	159
	Nombre de personnes reçues	86	101	63	88	338	263	263
Intervenant social en	Entretien Téléphoniques	268	265	137	184	584	0	22
Gendarmerie	Nombre de nouvelles personnes	63	57	36	50	206	170	141
	Nombre d'info préoccupantes / ASE	3	5	3	0	11	6	8
	Nombre de signalements au Parquet	1	0	0	1	2	1	3
Secteur Séniors	Nombre de repas à domicile	1872	2031	2052	1904	7759	8360	7576
	Nombre d'installation de téléalarme Nombre de téléalarme actives à la fin du	3	2	2	3	10	13	6
	trimestre	47	45	47	49			
	Nombre d'accompagnement	0	500	3	2	6	7	108